

International

Fort de la prise en compte des questions de politique étrangère et de défense par une même commission, le Sénat a joué en 2008 un rôle très actif au croisement de ces deux domaines, à l'occasion notamment de sa mission d'étude en Turquie. Par ailleurs, parlementaires de la majorité et de l'opposition ont systématiquement travaillé en binôme au sein de la commission, marquant ainsi le caractère consensuel et d'intérêt national propre aux affaires étrangères.



Des sénateurs se rendent en Turquie pour expliquer la position de la France

RAPPELER LES LIENS D'INTÉRÊT MUTUEL AVEC UN PARTENAIRE ÉCONOMIQUE ET DIPLOMATIQUE MAJEUR DE LA FRANCE.

Au cours de l'année 2008, la question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne a été abordée à plusieurs reprises par le Parlement, dans le cadre de débats portant sur des sujets tels que la réforme constitutionnelle ou la question arménienne. À cette occasion, des parlementaires ont fait part d'avis et d'opinions divers. Alors que les négociations d'adhésion avec la Turquie se sont poursuivies en 2008, la commission des affaires étrangères et de la défense a décidé d'envoyer une délégation sur place afin de contribuer à désamorcer les tensions qui se faisaient jour à la suite de certaines positions prises au niveau de l'exécutif comme du législatif. Les sénateurs ont en effet pu expliquer la position de la France et rappeler les liens d'intérêt mutuel et d'amitié qui existent depuis toujours entre les 2 pays. Ils ont souligné que la Turquie représentait un partenaire majeur en termes tant économiques que diplomatiques, par son action stabilisatrice dans la région du Proche et du Moyen-Orient, que militaires, compte tenu de son rôle au sein de l'Otan.

■ www.senat.fr/rap/a07-388/a07-3885.html#toc148

Politique étrangère de la France : un débat d'initiative sénatoriale

ANTICIPER DES DÉCISIONS MAJEURES DEVANT ÊTRE PRISES SUR UN SUJET D'INTÉRÊT NATIONAL.

Dans le contexte international actuel, une capacité de défense forte représente un outil fondamental pour une politique au service de la paix et de la stabilité mondiales. Dès lors, la double compétence de la commission sénatoriale qui traite à la fois des affaires étrangères et de la défense constitue un atout lui permettant d'appréhender la politique internationale de la France dans toutes ses dimensions. En amont de décisions majeures qui devaient être prises – livre blanc sur la politique étrangère et européenne, livre blanc sur la défense, révision générale des politiques publiques (RGPP), etc. –, la commission a décidé de renouer avec la tradition des débats généraux sur la politique étrangère de la France. Au cours d'un premier débat de ce type qui a eu lieu le 14 mai 2008, les participants ont dressé un état des lieux de la situation internationale et soulevé la question des principaux objectifs devant être assignés aux relations étrangères menées par la France. La commission souhaite organiser ce type de débat deux fois par an pour permettre à chacune des sensibilités politiques de faire part régulièrement de ses analyses et convictions sur un sujet d'intérêt national.

■ www.senat.fr/seances/s200805/s20080514/s20080514001.html#Niv1_SOM4

La dimension interparlementaire de l'activité sénatoriale

Les relations interparlementaires représentent un volet important de l'activité internationale du Sénat et se développent dans plusieurs directions : des échanges bilatéraux réguliers dans le cadre des groupes d'amitié, des actions de coopération technique permettant un partage d'expérience avec des assemblées étrangères souhaitant perfectionner leurs procédures et renforcer leur capacité d'expertise (principalement les secondes chambres de démocraties récemment engagées dans le bicamérisme), la participation de sénateurs aux travaux des grandes organisations parlementaires internationales (l'Union interparlementaire ou l'Assemblée parlementaire de la francophonie, par exemple)...

Au travers de tous ces contacts, le Sénat s'efforce de contribuer activement à la promotion du bicamérisme, à celle de la francophonie et, plus généralement, à la préservation et au renforcement de la présence française sur la scène parlementaire internationale.

■ www.senat.fr/international/index.html